

Commission scolaire de la Capitale

États financiers au 30 juin 2014

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Surplus accumulés	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Variation de la dette nette	8
Notes complémentaires	9 - 17
Annexes	18 - 22



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil des commissaires de la
Commission scolaire de la Capitale

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

Téléphone : 418 647-3151
Télécopieur : 418 647-5939
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire de la Capitale, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2014 et les états des résultats, des surplus accumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes

comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire de la Capitale au 30 juin 2014 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 30 septembre 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109631

Commission scolaire de la Capitale

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

	Budget	2014 Réal	2013 Réal
	\$	\$	\$
Revenus (annexe A)			
Subventions de fonctionnement du MELS	219 267 014	224 751 676	221 231 937
Taxe scolaire	54 945 637	56 580 746	49 633 646
Autres subventions et contributions	383 029	3 141 522	3 108 061
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	3 425 976	4 642 572	4 085 873
Ventes de biens et services	22 413 795	26 189 791	24 946 946
Revenus divers	1 637 310	4 204 279	2 236 324
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	104 100	117 986	102 095
	302 176 861	319 628 570	305 344 882
Dépenses (annexe B)			
Enseignement et formation	148 057 657	154 891 887	147 063 619
Soutien à l'enseignement et à la formation	64 477 811	72 573 134	69 766 301
Services d'appoint	29 087 685	30 757 996	29 012 006
Activités administratives	10 595 313	9 862 739	10 003 902
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	37 204 275	36 075 597	35 554 232
Activités connexes	14 837 171	17 528 991	18 177 842
Perte (gain) sur la disposition d'immobilisations corporelles		266 385	(13 386)
	304 259 912	321 956 729	309 564 516
Déficit	(2 083 051)	(2 328 158)	(4 219 634)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire de la Capitale

Surplus accumulés

pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Solde au début	35 525 293	39 744 927
Déficit de l'exercice	(2 328 158)	(4 219 634)
Solde à la fin	<u>33 197 135</u>	<u>35 525 293</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire de la Capitale

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(2 328 158)	(4 219 634)
Eléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	330 329	383 373
Provision pour avantages sociaux futurs	1 060 769	(188 112)
Stocks de fournitures et frais payés d'avance	(5 171)	(257 161)
Amortissement des contributions reportées liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(117 986)	(102 095)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	189 496	177 758
Amortissement des immobilisations corporelles	12 519 146	12 142 140
Perte (gain) sur la disposition d'immobilisations corporelles	266 385	(13 386)
Terrain reçu à titre gratuit	(1 695 000)	
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement	2 520 498	3 134 332
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>12 740 307</u>	<u>11 057 215</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(30 000 523)	(25 390 609)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	48 615	13 386
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(29 951 907)</u>	<u>(25 377 223)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	58 999 000	21 991 000
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(56 400 000)	(11 557 000)
Variation des emprunts temporaires non liés aux immobilisations corporelles	15 508 238	6 000 000
Remboursement des dettes à la charge de la Commission scolaire		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>18 107 238</u>	<u>16 434 000</u>
Augmentation nette de l'encaisse	895 639	2 113 992
Encaisse (découvert bancaire) au début	<u>1 230 576</u>	<u>(883 416)</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 126 215</u></u>	<u><u>1 230 576</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire de la Capitale

Situation financière

au 30 juin 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	2 126 215	1 230 576
Subventions de fonctionnement à recevoir	39 535 579	35 907 972
Subvention à recevoir – Financement	54 961 267	59 494 912
Taxe scolaire à recevoir	1 762 073	1 408 197
Débiteurs	6 219 686	4 516 969
Stocks destinés à la revente	481 360	534 868
Placement	10 000	10 000
	<u>105 096 180</u>	<u>103 103 494</u>
PASSIFS		
Emprunt à court terme (note 3)	21 508 238	6 000 000
Créditeurs et frais courus à payer	39 659 530	33 207 176
Revenus reportés et contributions reportées liés à l'acquisition d'immobilisations	3 042 637	2 884 700
Provision pour avantages sociaux futurs (note 4)	13 510 614	12 449 845
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 5)	229 197 074	226 788 281
Passif environnemental	4 336 976	4 336 976
Autres passifs	2 230 239	4 577 430
	<u>313 485 308</u>	<u>290 244 408</u>
DETTE NETTE	<u>(208 389 128)</u>	<u>(187 140 914)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 6)	238 950 806	220 089 429
Stocks de fournitures	1 853 236	1 832 518
Frais payés d'avance	782 221	744 260
	<u>241 586 263</u>	<u>222 666 207</u>
SURPLUS ACCUMULÉS	<u>33 197 135</u>	<u>35 525 293</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Directeur général

Commission scolaire de la Capitale

Variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

	2014	2013
	\$	\$
Dette nette au début	<u>(187 140 914)</u>	<u>(169 474 278)</u>
Déficit de l'exercice	<u>(2 328 158)</u>	<u>(4 219 634)</u>
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(31 695 523)	(25 390 609)
Amortissement des immobilisations corporelles	12 519 146	12 142 140
Perte (gain) sur la disposition d'immobilisations corporelles	266 385	(13 386)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	<u>48 615</u>	<u>13 386</u>
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u>(18 861 377)</u>	<u>(13 248 469)</u>
Variation due aux frais payés d'avance et aux stocks de fournitures	<u>(58 679)</u>	<u>(198 533)</u>
Augmentation de la dette nette	<u>(21 248 214)</u>	<u>(17 666 636)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u><u>(208 389 128)</u></u>	<u><u>(187 140 914)</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire de la Capitale

Notes complémentaires

au 30 juin 2014

1 - STATUTS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses de la période présentée dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie des immobilisations, la provision pour avantages sociaux futurs et le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Actifs financiers

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est imputée aux dépenses.

Les stocks destinés à la vente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Ils sont réduits au moyen d'une provision pour moins-value lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation de la période de cette provision est imputée à la dépense. Les provisions pour moins-value ne sont pas subséquentement annulées si la valeur du placement remonte par la suite.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Commission scolaire de la Capitale

Notes complémentaires

au 30 juin 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs

Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations

Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une période ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes au cours desquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Autres avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est imputée aux dépenses.

Commission scolaire de la Capitale

Notes complémentaires

au 30 juin 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la commission scolaire en est informée. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2014. La commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la commission scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Commission scolaire de la Capitale

Notes complémentaires

au 30 juin 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de la période où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Stocks

Les stocks composés de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des activités au cours de la ou des prochaines périodes sont présentés à titre d'actifs non financiers. Les stocks destinés à la vente sont présentés à titre d'actifs financiers et sont évalués au coût, lequel est déterminé selon la méthode de lequel est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de la période pour des services dont la commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines périodes. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où la commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MELS et des autres ministères et organismes sont constatés dans la période au cours de laquelle les transferts ont été autorisés et si la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cette période. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à une période subséquente lorsque la commission scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Passifs – Revenus reportés.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que la commission scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Commission scolaire de la Capitale

Notes complémentaires

au 30 juin 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les principales sources de revenus de la commission scolaire, autres que les transferts et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans le poste Autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

3 - EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MELS. L'ouverture de crédit autorisée est de 113 495 312 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux de 3,00 % et est garanti par le MELS. Les acceptations bancaires échéant le 15 août 2014, portent intérêt à des taux variant de 1,541 à 1,550 % et sont garanties par le MELS.

Commission scolaire de la Capitale

Notes complémentaires

au 30 juin 2014

4 - AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

					2014	2013
	Congés de maladie	Vacances	Heures supplémentaires	Assurance traitement et autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Solde au début	4 216 593	6 921 624		1 311 628	12 449 845	12 637 957
Dépenses de l'exercice	5 508 514	7 741 659	256 563	5 684 307	19 191 044	16 650 638
Montants versés au cours de l'exercice	(5 322 972)	(6 912 916)	(19 717)	(5 874 670)	(18 130 275)	(16 838 750)
Solde à la fin	<u>4 402 135</u>	<u>7 750 368</u>	<u>236 846</u>	<u>1 121 265</u>	<u>13 510 614</u>	<u>12 449 845</u>

5 - EMPRUNTS À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Les versements en capital exigibles sur les emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2015	56 400 000
2016	28 258 000
2017	41 318 000
2018	12 130 000
2019	11 284 000

Commission scolaire de la Capitale

Notes complémentaires

au 30 juin 2014

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

									2014	2013
	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable	Valeur comptable
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	nette	nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains et aménagement de terrains										
Terrains	8 799 531	1 695 000	315 000	10 179 531				10 179 531	8 799 531	
Aménagement de terrains	4 604 843	326 880		4 931 723	749 657	255 488		1 005 145	3 926 578	3 855 186
Bâtiments										
Bâtiments acquis ou construits	320 691 978	11 609 329		332 301 307	195 060 535	5 621 276		200 681 811	131 619 496	125 631 443
Améliorations et rénovations majeures	72 479 719	12 807 775		85 287 494	5 352 705	2 445 777		7 798 482	77 489 012	67 127 014
Matériel et équipements	17 769 468	3 470 258	6 466 564	14 773 161	12 267 928	2 623 133	6 466 564	8 424 497	6 348 665	5 501 540
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	8 015 635	1 198 618		9 214 253	1 657 362	784 538		2 441 900	6 772 353	6 358 273
Documents de bibliothèque	2 006 331	429 724		2 436 055	440 033	212 890		652 923	1 783 132	1 566 298
Manuels pédagogiques	2 600 077	44 578		2 644 655	1 677 811	472 653		2 150 464	494 191	922 266
Matériel roulant	523 438	113 362		636 800	195 560	103 391		298 951	337 849	327 878
	437 491 020	31 695 523	6 781 564	462 404 978	217 401 591	12 519 146	6 466 564	223 454 172	238 950 806	220 089 429

Des immobilisations corporelles, d'un montant de 11 808 618 \$ (8 569 725 \$ au 30 juin 2013), sont en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 11 766 894 \$ (8 497 879 \$ au 30 juin 2013) pour des bâtiments et 41 724 \$ (74 846 \$ au 30 juin 2013) pour des aménagements. Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Commission scolaire de la Capitale

Notes complémentaires

au 30 juin 2014

7 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2014.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

8 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes.

- Un montant de 33 443 139 \$ (31 497 801 \$ au 30 juin 2013) provenant de commandes accordées pour des achats ou des projets à être réalisés et des contrats de construction, d'aménagement et de rénovations majeures, échéant en juin 2019. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 32 922 499 \$ en 2015 et à 130 160 \$ par année de 2016 à 2019;
- Un montant de 18 732 415 \$ (12 036 863 \$ en 2013) pour des contrats d'entretien ménager, échéant jusqu'en juin 2019. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 6 343 735 \$ en 2015, à 4 424 523 \$ en 2016, à 2 563 256 \$ en 2017, à 2 645 493 \$ en 2018 et à 2 755 407 \$ en 2019;

Commission scolaire de la Capitale

Notes complémentaires

au 30 juin 2014

8 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

- Un montant de 946 039 \$ (813 823 \$ en 2013) à verser pour des contrats de location de photocopieurs, échéant jusqu'en juin 2019. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 236 856 \$ en 2015, à 210 950 \$ en 2016, à 205 233 \$ en 2017, à 202 142 \$ en 2018 et à 90 858 \$ en 2019;
- Un montant de 39 913 286 \$ (30 155 491 \$ en 2013) à verser pour des contrats de transport scolaire, échéant en juin 2019. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 9 388 492 \$ en 2015, à 9 388 492 \$ de 2016, à 9 388 492 en 2017, à 7 984 701 en 2018 et à 3 763 111 \$ 2019;
- Un montant de 1 594 026 \$ (3 269 676 \$ en 2013) à verser pour des contrats de location de locaux, échéant jusqu'en juillet 2018. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 1 415 780 \$ en 2015, à 79 770 \$ en 2016, à 90 901 \$ en 2017 et à 7 575 \$ en 2018.

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

10 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour le budget et l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Commission scolaire de la Capitale

Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

ANNEXE A

VENTILATION DES REVENUS

	2014	2013
Budget	Réal	Réal
\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT		
Subventions de fonctionnement du MELS		
Subvention de péréquation	5 515 654	11 031 307
Subvention du service de la dette	25 762 931	19 297 637
Subvention de fonctionnement – Jeunes – Adultes – FP	187 634 463	184 282 245
Subvention pour le transport scolaire	4 471 230	5 001 843
Autres subventions du MELS		200 667
Ajustement de la subvention pour le transport scolaire de l'année précédente	37 250	369 944
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente	57 358	174 819
Variation de la subvention – financement	(4 117 264)	873 475
	<u>219 267 014</u>	<u>221 231 937</u>
Taxe scolaire		
Revenus tenant lieu de taxes	2 550 000	2 451 463
Taxe scolaire – année courante	52 395 637	46 664 792
Taxe scolaire – années antérieures	481 153	517 391
	<u>54 945 637</u>	<u>49 633 646</u>
Autres subventions et contributions		
Subvention du ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille – Formation professionnelle	81 591	211 990
Subvention du ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille – Formation générale des adultes	51 438	224 830
Subventions du gouvernement provincial	250 000	321 241
Subventions du gouvernement fédéral	2 427 070	2 350 000
	<u>383 029</u>	<u>3 108 061</u>

Commission scolaire de la Capitale

Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

ANNEXE A (suite)

VENTILATION DES REVENUS

	2014	2013
Budget	Réal	Réal
\$	\$	\$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours		
Droits de scolarité pour les élèves résidant sur une réserve autochtone	312 565	283 237
Droits chargés aux clientèles adultes (Services complémentaires et autres droits)	511 834	405 006
Droits de scolarité pour les élèves provenant de l'extérieur du Québec	9 817	42 838
Droit de scolarité – Autres	101 872	
Revenus visant à financer un cours – Formation professionnelle	2 682 671	3 024 830
Revenus visant à financer un cours – Formation générale des adultes	2 583	13 119
Revenus visant à financer un cours – Autres types de formation	231 471	316 843
	3 425 976	4 085 873
Ventes de biens et services		
Fournitures et matériels scolaires	5 560 536	3 970 928
Surveillance et transport du midi	483 325	533 661
Services de garde	11 531 501	12 094 725
Autres activités chargées aux usagers	3 294 323	4 592 829
Autres ventes de biens et services	1 544 110	3 754 803
	22 413 795	24 946 946
Revenus divers		
Revenus de location d'immeubles	1 237 310	1 764 045
Participation financière d'un organisme pour charges de fonctionnement	1 884 635	5 000
Publicité et commandite	5 523	11 650
Intérêts, pénalités et frais de retard	400 000	455 629
	1 637 310	2 236 324

Commission scolaire de la Capitale

Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

ANNEXE B

VENTILATION DES DÉPENSES

	2014		2013
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Enseignement et formation			
Éducation préscolaire	10 361 890	9 971 984	9 240 482
Enseignement primaire	54 070 999	54 463 454	50 905 050
Enseignement secondaire général	31 766 025	33 259 875	32 352 961
Formation professionnelle	31 039 626	36 876 375	35 045 395
Enseignement particulier	9 615 296	9 460 110	9 057 659
Formation générale des adultes	11 203 821	10 860 088	10 462 072
	148 057 657	154 891 887	147 063 619
Soutien à l'enseignement et à la formation			
Gestion des écoles et des centres	21 343 657	22 875 069	22 437 203
Moyens d'enseignement	4 264 932	6 241 386	5 800 379
Services complémentaires	20 689 389	23 192 565	22 055 244
Services pédagogiques et de formation d'appoint	8 325 614	9 120 899	8 877 867
Animation et développement pédagogique	4 404 906	4 722 348	4 351 660
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 123 784	840 277	663 985
Activités sportives, culturelles et sociales	4 325 529	5 580 590	5 663 546
	64 477 811	72 573 134	69 849 884
Services d'appoint			
Aide à la pension ou au transport		44 250	34 500
Transport scolaire	10 606 440	11 091 338	11 206 238
Services de garde	18 481 245	19 622 408	17 771 269
	29 087 685	30 757 996	29 012 006
Activités administratives			
Conseil des commissaires et comités	402 842	408 442	417 871
Gestion	7 696 759	7 270 773	7 281 106
Services corporatifs	2 339 160	2 110 793	2 060 110
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	156 552	72 731	161 232
	10 595 313	9 862 739	9 920 319

Commission scolaire de la Capitale

Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

ANNEXE B (suite)

VENTILATION DES DÉPENSES

	Budget	2014 Total	2013 Total
	\$	\$	\$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles			
Entretien et amortissement des biens meubles	4 615 815	4 683 297	4 817 275
Conservation et amortissement des biens immeubles	15 484 276	13 975 368	13 548 454
Entretien ménager	6 832 497	7 032 523	6 777 731
Consommation énergétique	6 652 821	6 372 892	5 995 552
Location d'immeubles	1 177 539	1 708 066	1 705 371
Protection et sécurité	250 300	398 593	480 978
Améliorations, transformations et rénovations majeures non capitalisables	1 695 408	1 409 177	1 733 191
Systemes d'information et de télécommunications non capitalisables	495 619	495 680	495 680
	37 204 275	36 075 597	35 554 232
Activités connexes			
Financement	8 893 769	8 218 356	8 134 976
Projets spéciaux	3 807 267	6 178 590	6 472 237
Rétroactivité	100 000	353 631	766 466
Droits de scolarité et ententes	1 043 259	1 121 574	1 220 429
Sécurité d'emploi	78 255	82 505	153 169
Variation des provisions pour créances douteuses	1 800	416 819	478 412
Prêts de services	529 878	697 755	380 468
Autres activités connexes	382 943	459 761	571 684
	14 837 171	17 528 991	18 177 842

Commission scolaire de la Capitale

Annexes

pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

ANNEXE B (suite)

SOMMAIRE DES DÉPENSES PAR NATURE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	13 319 160	13 274 828
Personnel enseignant et suppléance	135 166 631	128 723 273
Personnel professionnel	13 512 048	13 584 008
Personnel de soutien	45 173 965	43 099 963
Provisions avantages sociaux futurs	290 401	437 223
Contributions de l'employeur	<u>25 222 016</u>	<u>22 315 790</u>
	<u>232 684 220</u>	<u>221 435 085</u>
Autres dépenses		
Frais de déplacement	804 595	636 141
Fournitures et matériel	19 954 060	19 189 252
Services, honoraires et contrats	41 971 684	41 566 727
Amortissement et équipements non capitalisables	13 733 608	13 155 785
Autres	<u>12 542 176</u>	<u>13 594 912</u>
	<u>89 006 124</u>	<u>88 142 817</u>
	<u>321 690 344</u>	<u>309 577 902</u>